

27/09/2023

**Conseil  
Communautaire  
LES POINTS  
ESSENTIELS**

**Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 27 septembre à 19h. 36 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.**

En amont de l'ordre du jour, Le Président, Patrice Dunand a eu le plaisir d'accueillir André Schneider, Directeur Général de l'Aéroport de Genève et Gaël Poget, délégué aux relations extérieures. Une présentation faite aux élus et un temps d'échanges fourni ont permis aux élus gessiens de soulever leurs attentes vis-à-vis de l'aéroport et d'entendre le plan de développement futur de la structure. La question de la réduction des nuisances pour les gessiens, notamment sonores, a été abordée tout comme la transition énergétique et environnementale des bâtiments.

**Désignation de nouveaux représentants**

Suite au décès de Monsieur Jean-François Obez et après discussion du bureau, Isabelle Passuello est nommée Vice-Présidente en charge des ressources humaines en complément de sa délégation actuelle et Bernard Vuillat est nommé Vice-Président en charge de la valorisation culturelle, également en parallèle de ses délégations actuelles. Le Président prendra un arrêté en ce sens jeudi matin.

Le Président a tenu à rappeler l'importante mobilisation de ces deux élus au sein du Bureau où sont exposés l'ensemble des points, ils sauront poursuivre les travaux pilotés par Jean-François Obez.

Plusieurs désignations ont également été votées par l'Assemblée gessienne :

- Daniel Raphoz & Isabelle Passuello ont été désignés, respectivement titulaire et suppléant, pour représenter Pays de Gex agglo au sein du Conseil d'administration d'Alliade Habitat.
- Vincent Scattolin a été désigné titulaire pour représenter Pays de Gex agglo au sein du Syndicat Mixte des Monts Jura.
- Lionel Perreal a été désigné suppléant pour représenter Pays de Gex agglo au sein du Parc Naturel Régional du Haut Jura.
- Annick Grosroyat et Michel Brulhat ont été désignés, respectivement titulaire et suppléant, pour représenter Pays de Gex agglo au sein du Pôle métropolitain du genevois français.
- Christine Blanc et Agathe Bousière ont été désignées, respectivement titulaire et suppléante, pour représenter Pays de Gex agglo au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Isabelle Passuello a été désignée pour représenter Pays de Gex agglo au sein du Centre National de l'Action Sociale.
- Martine Jouannet et Aurélie Charillon ont été désignées, respectivement titulaire et suppléante, pour représenter Pays de Gex agglo au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du volet « déchet-économie circulaire » du SRADDET.

### Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes au sujet de la mobilité transfrontalière

Le 10 juillet 2023, la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a arrêté les observations définitives notifiées à Pays de Gex agglo sur la gestion relative aux transports transfrontaliers. Quatre recommandations ont été formulées et seront transmises par la Chambre aux maires des communes membres afin que les mairies puissent inscrire leur examen à l'ordre du jour du plus proche Conseil municipal.

La première recommandation vise à définir précisément les équipements, infrastructures et axes d'intervention relevant de l'intérêt communautaire, afin de clarifier la répartition des compétences entre Pays de Gex agglo et ses communes membres et ainsi permettre un portage communautaire des actions prioritaires à mettre en œuvre au titre de la mobilité. Dans ce sens, Pays de Gex agglo détermine actuellement le Schéma Directeur P+R qui permettra de définir les parkings relais de compétence communautaire. Il devrait être délibéré en 2023. Un schéma Directeur Cyclable du Pays de Gex doit également permettre de déterminer les domaines d'intervention de l'Agglomération en parallèle des projets communaux. Le schéma est lancé en 2023, avec une adoption prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

La seconde s'applique à établir un plan de financement des mesures de mobilité incluant les besoins d'investissement mais aussi permettant d'assurer la couverture des frais de fonctionnement induits par l'augmentation du niveau de service et la mise en œuvre des futures infrastructures et équipements de transport. Pour cela, le plan des financements sera élaboré conformément au calendrier prévu. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour trouver le maximum de financements, notamment pour le tramway de Ferney-Voltaire. L'État fédéral Suisse s'est engagé sur un financement à hauteur de 35% sur le prolongement de la ligne de tram des Nations jusqu'à Ferney-Voltaire. Actuellement, les P+R ne sont pas encore intégrés dans les budgets prévisionnels puisque leur rôle est uniquement destiné aux mobilités en direction de Genève, et principalement aux mobilités des 20 000 frontaliers qui travaillent quotidiennement sur Genève. En conséquence, une participation financière de la part de l'État de Genève et/ou de l'État fédéral Suisse est indispensable. Dans ce sens,

des discussions ont lieu depuis entre partenaires suisses et français afin d'aboutir à un financement partagé. Les élus de l'Agglo comptent d'ailleurs sur la Chambre Régionale des Comptes pour rappeler aux partenaires suisses que cette décision de supprimer 10 000 places de stationnement à Genève entraîne des conséquences pour la France voisine et notamment l'Agglomération. Afin de mieux coordonner et encadrer l'usage de la voiture individuelle à l'échelle du Grand Genève, un partenariat financier doit donc être trouvé. Les récents échanges en prévision du futur PA5 (Projet d'Agglomération 5) sont encourageants et le Président rencontrera prochainement les responsables suisses. Le Pôle métropolitain jouera également son rôle de négociation et de représentation française vis-à-vis des partenaires suisses.

Le troisième point tend à affermir les projets présentés au titre des projets d'agglomération et les soumettre au vote préalable du Conseil communautaire. S'agissant des dernières mesures déposées au PA4 (2022), seuls les projets délibérés ont été présentés, à savoir le prolongement du tram des Nations jusqu'à Ferney-Voltaire. En ce qui concerne les mesures antérieures des PA1 (2009), PA2 (2014) et PA3 (2019), elles ont fait l'objet d'inscriptions de projets pour parties non mûres et donc non votées.

Enfin, la quatrième recommandation vise à élaborer dans les meilleurs délais un plan de mobilité, conformément aux exigences réglementaires. L'élaboration d'un tel plan est programmée dès l'adoption du schéma P+R et du schéma directeur cyclable, soit sur la période 2024-2025.

### **Transport à la Demande**

Pays de Gex agglo souhaite élargir et dynamiser son service Transport à la Demande, initialement proposé au sud du territoire. Il sera ainsi étendu au Nord et rendu plus efficace grâce à un système de réservation dématérialisé quasi en temps réel et un délai d'obtention du service d'environ 30 minutes. Pour ce faire, les élus ont validé un avenant du contrat prévoyant jusqu'alors la prestation dans le sud du territoire.

### **Une concertation pour l'aménagement des voiries de la ZAE de Val Thoiry**

Dans le cadre de l'extension du centre commercial de Val Thoiry, une concertation publique sera organisée du 20 octobre au 20 novembre 2023 sur l'aménagement des voiries alentours (réaménagement du giratoire de la rue de la Gare, création d'un giratoire au croisement de la rue de la Gare et du chemin de Pré Jacquet ainsi qu'un second sur le chemin de Pré Jacquet, création de chaussées séparées pour les mobilités douces et aménagement du paysage).

### **Redéfinition du choix pour le mode de gestion des structures Petite enfance du Pays de Gex**

Depuis plusieurs années, Pays de Gex agglo porte une politique particulièrement ambitieuse en matière de développement de solutions de garde pour les jeunes enfants sur le territoire. Ce sont plus de 114 berceaux qui ont ainsi été créés depuis 2018. Afin d'assurer le fonctionnement de ces structures, l'Agglomération avait recours à une DSP (Délégation de Service Public) pour la quasi-totalité d'entre elles.

Le contrat de gestion en DSP des neuf structures multi-accueils de la petite enfance du Pays de Gex signé avec la SAS Léo Lagrange le 14 novembre 2016, arrive à son terme le 31 décembre 2024, impliquant un renouvellement ou une redéfinition du choix de gestion pour les huit années suivantes. Après échanges et réflexions sur les différentes options qui s'offraient, le bureau exécutif et le comité social territorial, qui associe les représentants du personnel, avaient tous deux préconisé un mode de gestion uniforme à toutes les structures de la petite enfance du territoire et avaient validé la gestion par DSP. Les débats du Conseil communautaire ont ensuite permis aux élus de l'assemblée de valider cette proposition. La vice-présidente et le président ont tous deux souligné le haut-niveau des services des crèches gérées par DSP. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et comme cela avait déjà été le cas pour 12 des structures du territoire, l'ensemble des structures Petite enfance du Pays de Gex seront en gestion DSP, après mise en concurrence.

Le président et la Vice-Présidente ont rappelé la grande exigence en matière de qualité d'accueil, d'équipement et d'activité qui sera à nouveau imposée dans cette procédure.

### Présentation de rapports annuels

Le Conseil a été l'occasion de présenter plusieurs rapports annuels. La Ressourcerie décrit un fonctionnement encourageant avec beaucoup de passage permettant de donner une nouvelle vie à de nombreux objets et ainsi limiter les déchets des Gessiens. Plus largement, il est démontré une réduction de la quantité des déchets produits sur le territoire et cette année fut marquée par une simplification des modalités du tri. Pour ce qui est de l'eau, il est constaté une amélioration des réseaux qui permettent une meilleure préservation des eaux et de leur qualité.